



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 9 décembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI
Mme Charah BENTALEB donne pouvoir à Mme Dominique SPINI ALIM

Absents excusés :

M. Hasni BEN-REDJEB - M. Yann MONGABURU - M. Olivier SIX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Kheira CAPDEPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20251215_2 - Plan d'action suite aux préconisations de l'atelier d'initiative citoyenne "Transformer la Place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public".

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

2-(41287). PREVENTION SECURITE: Plan d'action suite aux préconisations de l'atelier d'initiative citoyenne "Transformer la Place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public".

Madame Maud TAVEL et Monsieur Olivier BERTRAND exposent,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Une mobilisation citoyenne inédite autour de la place Saint-Bruno

La place Saint-Bruno occupe une position stratégique dans le centre-ouest de Grenoble. Lieu de marché, de passage et de sociabilité, elle fait face depuis plusieurs années à des difficultés persistantes liées aux trafics, aux nuisances et à la cohabitation des usages, appelant une réponse coordonnée de la collectivité et de ses partenaires.

Lieu de marché quotidien, carrefour de mobilités, espace de sociabilité et d'expression, elle est, depuis plusieurs années le théâtre de trafics persistants (stupéfiants, cigarettes de contrebande, etc.), de nuisances sonores et visuelles et d'un sentiment d'insécurité exprimé de manière récurrente par les habitant-es et commerçant-es. Ces difficultés altèrent la vie de quartier : fréquentation du marché en baisse, évitement de certaines familles, dégradation du cadre de vie et usure des acteur-rices de proximité.

C'est dans ce contexte qu'un collectif d'habitant-es et de commerçant-es du quartier a déposé, en avril 2024, une interpellation citoyenne intitulée :

« *Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public : stop aux dealers et à leurs trafics* ».

Cette interpellation, publiée sur la plateforme participative de la Ville, dénonçait la dégradation du site et appelait à une transformation globale de la place, combinant action répressive, aménagement, prévention et animation. Elle a rapidement suscité un large écho, dépassant le cadre du quartier, jusqu'à réunir plus de 1 000 soutiens de Grenoblois-es, seuil ouvrant le droit à la tenue d'un atelier d'initiative citoyenne.

Une médiation d'initiative citoyenne pour restaurer le dialogue

Avant d'enclencher cet atelier, la Ville a souhaité rouvrir un espace de dialogue direct entre les parties.

Une médiation d'initiative citoyenne a ainsi été conduite de novembre 2024 à janvier 2025, sous l'égide du service Vie associative et citoyenne, en présence des élu-es et des directions concernées.

Deux rencontres formelles se sont tenues les 7 novembre 2024 et 9 janvier 2025, réunissant les porte-paroles du collectif et les adjoint-es Gilles Namur (espaces publics et nature en ville), Olivier Bertrand (secteur 1) et Maud Tavel (tranquillité publique).

L'objectif était de dépasser les postures et de co-construire un diagnostic partagé autour de trois constats :

- la centralité de la place et la diversité de ses usages rendent tout aménagement complexe ;
- la lutte contre le trafic relève d'abord des compétences régaliennes, mais la qualité d'usage et la tranquillité de la place dépendent directement de la Ville ;
- la réappropriation citoyenne suppose un projet global : aménagement, propreté, médiation et animation.

Le compte rendu de médiation, validé le 31 janvier 2025, acte un engagement réciproque :

- la Ville s'engage à poursuivre la concertation à travers des ateliers thématiques (propreté, aménagement, commerce et marché, sécurité, animation de quartier) ;
- le collectif s'engage à participer à cette démarche dans un esprit de co-construction.

Cette médiation, marquée par la reconnaissance du diagnostic des habitant-es, a constitué une étape décisive : elle a permis de stabiliser un langage commun entre services et riverain-es et de préparer le terrain d'une participation citoyenne structurée.

Une démarche de concertation tout au long de l'année 2025

Du 6 février au 13 novembre 2025, la Ville a ainsi organisé une démarche de concertation, en lien avec le collectif, autour d'ateliers thématiques, en présence des élu-es :

Atelier de lancement « Faire évoluer la place Saint-Bruno » - 06/02/2025 – 88 participant-es

Atelier Commerces – Temps d'échange avec le service Commerce Artisanat de Grenoble Alpes Métropole – 27/03/2025 – 6 participant-es

Atelier Propreté – 03/04/2025 – 11 participant-es

Atelier Événementiel et vie de quartier – 08/04/2025 – 8 participant-es

Atelier Aménagement – 10/04/2025 – 25 participant-es

Atelier Sécurité et prévention de la délinquance – 17/04/2025 – 20 participant-es

Atelier Marché – 27/05/2025 – 9 participant-es

Atelier Événementiel et vie de quartier – 18/09/2025 – 12 participant-es

Atelier « Une place piétonnisée et transformée ? » - 07/10/2025 – 40 participant-es

Atelier « Regard de quartier sur le rapport de préconisations de l'atelier d'initiative citoyenne » - 13/11/2025 – 14 participant-es

Ces ateliers ont permis un dialogue entre les habitant.es, les élu-es et les services de la Ville mais aussi avec les représentant-es de la Police Nationale et un service de la Métropole. Ils ont contribué à cibler des actions à mettre en œuvre à court terme et à plus long terme et à recueillir les avis et esquisser des orientations pour le réaménagement de la place Saint-Bruno.

De la médiation à l'atelier d'initiative citoyenne : un processus participatif structuré

À la suite de la médiation et de l'atteinte du seuil des 1 000 signatures, la Ville a officiellement déclenché en juin 2025 un atelier d'initiative citoyenne intitulé :

« *Transformer la place Saint-Bruno pour diminuer les nuisances liées au trafic* ».

Cet atelier, coordonné par le service Vie associative et citoyenne en partenariat étroit avec la Direction Prévention et Gestion des Risques (DPGR), a réuni un panel de 24 Grenoblois-es tiré-es au sort, représentatif de la diversité de la population grenobloise selon les critères fixés par la délibération du 25 mars 2024 : parité femmes-hommes, répartition par âge, origine géographique, niveau de diplôme et situation socio-professionnelle.

Après confirmation des participations, le panel s'est stabilisé à 23 personnes, dont 15 se sont fortement investies jusqu'à la fin du processus.

Les séances de travail se sont tenues du 23 septembre au 16 octobre 2025, selon une méthodologie de démarche délibérative combinant information, visites de terrain, rencontres d'expert-es, débats et travail collectif.

Déroulé de l'atelier

- **1^{re} séance – 23 septembre 2025** : cadrage, présentation du contexte, échanges avec les élu-es référent-es et les représentant-es du collectif.
- **2^e séance – 4 octobre 2025** : visite de site, entretiens avec des agent-es de terrain, technicien-nes, commerçant-es et associations ; présentation de l'étude de sûreté menée par Diomède consulting ; intervention d'un sociologue spécialiste de la sécurité urbaine.
- **3^e séance – 11 octobre 2025** : élaboration des propositions en sous-groupes, méthode de gestion par consentement.
- **4^e séance – 16 octobre 2025** : mise en commun, validation finale des propositions, désignation des deux porte-paroles du panel pour la restitution au Conseil municipal.

À l'issue du travail, le panel a adopté treize propositions, dont dix pistes d'action ont été retenues et hiérarchisées.

Ces propositions couvrent trois axes :

- **Réaménagement et cadre de vie ;**
- **Tranquillité publique, sécurité et prévention ;**
- **Propreté et animation du quartier.**

Elles traduisent une volonté partagée : agir sur les causes urbaines et sociales du trafic, et rééquilibrer les usages de la place au profit des habitant-es, commerçant-es et familles.

Une restitution publique et un engagement de la Ville

Les travaux du panel ont été restitués publiquement devant les élu-es lors du Conseil municipal du 3 novembre 2025, en présence des deux porte-paroles du panel citoyen et des représentant-es du collectif à l'origine de l'interpellation.

Le rapport final de l'atelier, remis officiellement à la Ville, constitue la base de la présente délibération.

Conformément à la délibération 9-(33671) du 25 mars 2024, la municipalité s'était engagée à :

- répondre formellement par délibération aux propositions citoyennes ;
- présenter un point d'étape sur leur mise en œuvre un an après la restitution.

La présente délibération répond à ce premier engagement : elle propose une réponse municipale argumentée aux dix pistes d'action issues de l'atelier, en distinguant :

- les actions déjà en cours,
- celles mobilisables à court terme
- les perspectives à moyen terme

Piste d'action n°1 – Lancer dès le début du prochain mandat un réaménagement global de la place pour la rendre plus attractive et agréable

Réponse de la Ville : Les ateliers de concertation déjà conduits ont permis de présenter plusieurs hypothèses d'aménagement, notamment des scénarios de piétonisation partielle et des exemples de réaménagement de places de marché. Ces échanges ont eu lieu lors de rencontres publiques les 10 avril et 7 octobre 2025 et ont permis d'identifier les attentes prioritaires des riverain-es et commerçant-es.

Une action concrète est d'ores et déjà engagée le cadre du budget participatif 2025. Le projet intitulé « Square Saint-Bruno : embelli et plus attractif », financé à hauteur de 80 000 €, vise à rendre le cœur de la place plus accueillant. Il prévoit la création de tables de ping-pong, de tables d'échecs, d'un espace de street-workout, ainsi qu'un terrain de pétanque. L'espace demeure toutefois contraint sur le square. Ce budget participatif viendra compléter le précédent budget participatif de 2015 qui a permis la réalisation de l'aire de jeux de la Dragonne et les travaux menés sur le square et son pourtour en 2019 (installation de brumisateurs, toilettes, requalification de l'espace devant la Bibliothèque, etc.).

La mise en œuvre de ce Budget Participatif nécessite une étude de maîtrise d'œuvre à lancer à l'échelle du square, pour intégrer les attentes des porteur-ses avec les contraintes spatiales connues. La mise en œuvre de ce projet de budget participatif devra donc s'articuler avec les actions « piétonisation » et « circulations/gestion des accès » et se fera en lien avec l'engagement futur du projet d'aménagement.

Parallèlement, la Ville est toujours engagée dans une démarche concertée autour de la fermeture du Passage du Marché, dans le cadre de la rénovation de la bibliothèque Gisèle Halimi et la volonté d'y associer un espace extérieur végétalisé, convivial et sécurisé.

Une nouvelle rencontre avec les copropriétaires riverain-es est prévue entre fin 2025/début 2026, afin d'examiner plusieurs hypothèses sur le devenir du Passage du Marché, notamment celles d'un passage piétonnier aux normes d'accessibilité par d'autres rues (Nursery). Cette réflexion doit intégrer l'ensemble des données de fréquentation, les usages des commerçant-es et les besoins des riverain-es.

Enfin, en ce qui concerne l'aération et la visibilité du square, la Ville indique qu'aucune intervention majeure n'est prévue en 2026 sur la partie arborée du square, en dehors d'éventuels élagages motivés par des impératifs de sécurité sanitaire ou réglementaire. Ces opérations ponctuelles peuvent toutefois contribuer à ouvrir la visibilité sur la place et à réduire les zones d'ombre.

Actions à court terme

Dans le prolongement des échanges sur le réaménagement global de la place, les membres du panel citoyen ont aussi formulé la proposition de réaliser une étude quantitative et qualitative sur les usages actuels du parking, la circulation et les flux autour de la place Saint-Bruno. Cette demande vise à objectiver les perceptions des habitant-es en matière de nuisances, de stationnement et de congestion, et à disposer de données partagées avant tout arbitrage sur la piétonisation ou la réorganisation des accès.

En réponse, la Ville va lancer un travail d'observation sur le stationnement dans le périmètre élargi de la place (roulement, nombre de places utilisées, temps de stationnement, etc), avant la fin du mandat. Celui-ci portera sur l'impact du contrôle du stationnement payant, mis en œuvre à la mi-septembre 2025, notamment sur le volume de verbalisations. Ces indicateurs permettront de

mesurer les effets de la régulation tarifaire sur l'usage du parking de la place Saint-Bruno, tout en identifiant d'éventuels reports sur les rues voisines.

Elle porterait également sur la connaissance des usager-ères qui stationnent sur la place et dans les rues adjacentes (Nursery, Quinet, Michelet), ainsi que le parking face au collège Fantin Latour. Cette étude fait partie des points prioritaires ciblés lors de l'atelier avec les habitant-es. En parallèle, la Ville envisage en lien avec la Métropole une étude sur les flux de circulation dans le quartier afin d'apporter de la matière aux réflexions futures sur les circulations et piétonisations éventuelles de rues autour de la place Saint-Bruno.

Perspectives à moyen terme

En fonction des orientations du futur exécutif municipal, la Ville pourra prévoir d'engager un réaménagement d'ensemble de la place Saint-Bruno et de ses abords, porté conjointement par la Ville et la Métropole (Grenoble -Alpes Métropole (GAM)). Ce travail devra s'appuyer sur une nouvelle phase de concertation fine permettant d'arbitrer la place des différents usages et orienter les choix d'aménagement, en associant toutes les parties prenantes (habitant-es, commerçant-es sédentaires et non sédentaires, usager-ères de la place, associations). Les possibilités d'agrandissement des terrasses seront examinées en lien avec les choix d'aménagement et de piétonisation éventuelle de certaines rues et la reconfiguration des circulations vers la place.

Une étude d'ampleur, approfondie et intégrée au futur réaménagement global, pourra ainsi être programmée à moyen terme avec la Métropole. Elle devra analyser finement le fonctionnement du parking, les flux automobiles, les usages piétons et cyclistes, le fonctionnement du marché ainsi que les pratiques quotidiennes sur l'ensemble du périmètre Saint-Bruno.

La Ville a affirmé lors des ateliers de concertation et réaffirme dans cette délibération son intention de préserver le marché Saint-Bruno, vecteur d'animation du quartier et vecteur de mixité sociale.

Piste d'action n°2 – Proposer des aménagements spécifiquement conçus pour dissuader ou empêcher le trafic sur la place Saint-Bruno

Les habitant-es ont souligné la nécessité de concevoir des aménagements directement dissuasifs vis-à-vis du trafic de stupéfiants et des occupations problématiques de l'espace public.

L'objectif est de rendre plus difficile l'organisation du trafic sur la place par des ajustements physiques, tout en maintenant la fluidité des circulations piétonnes et l'accessibilité des usager-ères du quartier.

Les propositions citoyennes visent notamment à aménager les entrées et sorties de la place pour restreindre les engins motorisés non autorisés et à renforcer l'éclairage public afin de supprimer les zones sombres propices aux regroupements discrets.

Réponse de la Ville :

Actions en cours

Un arrêté anti-trottinette sur les rues Nursery et Quinet, en lien direct avec les points d'accès à la place Saint-Bruno, a été adopté. Cet arrêté sera accompagné d'une mise en place de dispositifs de signalétique adaptés.

Cette mesure vise à limiter les traversées rapides et les usages détournés des voies de circulation par des engins motorisés, identifiés comme facteurs de désordre et d'insécurité sur le périmètre de la place et participant aux activités illicites.

Les membres du panel citoyen ont proposé d'augmenter l'éclairage public en soirée et la nuit afin d'éliminer les zones sombres sur la place Saint-Bruno, jugées propices aux regroupements et à certains usages détournés. Cette demande traduit une attente forte en matière de visibilité, de sentiment de sécurité et de confort pour les riverain-es et usager-ères.

Le quartier Saint-Bruno est soumis au même régime d'éclairage que le reste de la ville. Les services municipaux rappellent que le square Saint-Bruno est soumis au régime d'extinction nocturne applicable aux parcs et jardins, tout en maintenant un éclairage de sécurité.

Cette configuration vise à concilier sécurité et sobriété énergétique, mais elle est régulièrement affectée par des dégradations (casse de luminaires, détérioration de câbles, etc), qui limitent la continuité lumineuse sur certains secteurs.

Les marges d'intervention demeurent restreintes, en raison des normes techniques et environnementales encadrant l'intensité et la diffusion lumineuse, ainsi que des contraintes liées à la trame noire urbaine.

Les services soulignent également, sur la base d'expériences menées sur d'autres sites (notamment le square Waldeck-Rousseau), que l'augmentation excessive de la lumière peut produire des effets contre-productifs, en rendant les points de deal plus visibles et donc plus attractifs, ou en provoquant davantage de dégradations.

À l'inverse, la coupure ciblée de certains points lumineux peut parfois contribuer à réduire les occupations indésirables.

La Ville réalisera néanmoins un diagnostic de l'éclairage du square et de ses abords, afin d'identifier les zones sous-éclairées, et d'envisager des ajustements localisés compatibles avec les contraintes réglementaires et les besoins de sécurité.

Actions à court terme

Avant la fin du mandat, il sera réalisé un diagnostic complet de l'éclairage du square et de la place Saint-Bruno, afin d'objectiver les besoins et d'identifier les zones où un renforcement ou une réorientation des points lumineux pourrait être pertinent.

Ce diagnostic permettra de croiser les données de la tranquillité publique et des services techniques, afin d'orienter les investissements futurs sur des interventions à la fois efficaces et proportionnées.

Perspectives à moyen terme

Des aménagements urbains légers ou structurels pourront être proposés afin de renforcer l'efficacité de l'arrêté anti-trottinettes et de mieux réguler les flux d'engins motorisés. Ces dispositifs devront permettre la circulation fluide des piétons, familles et personnes à mobilité réduite, tout en limitant les usages détournés de la place par les deux-roues motorisés.

Le cas échéant ces interventions s'articuleront avec l'étude possible du réaménagement global de la place, afin d'assurer la cohérence entre l'espace public, les cheminements piétons, la végétalisation et les actions de tranquillité publique.

A noter qu'une évolution d'ampleur de l'éclairage public devra être mise en place dans le cadre de cette reprise globale de l'aménagement de la place, car toute modification des réseaux nécessite des travaux lourds et coûteux.

Piste d'action n°3 – Renforcer la coopération et la coordination des acteur·rices sur le territoire et leur complémentarité

Contexte et finalité

Les habitant-es ont souligné, lors de l'atelier citoyen, la nécessité d'un renforcement du dialogue entre les différents acteur·rices institutionnels et locaux intervenant sur la place Saint-Bruno : police nationale, police municipale, services de la Ville et de la Métropole, ainsi que les associations, commerçant-es et habitant-es.

L'objectif est de renforcer la cohérence des interventions, d'améliorer la réactivité face aux situations de tension et de consolider le continuum de sécurité sur le quartier. Cette approche vise également à prévenir le sentiment d'abandon ou de fragmentation des responsabilités entre institutions.

Réponse de la Ville :

Actions en cours

La coopération entre les forces de sécurité et les services municipaux s'est structurée avec notamment une coordination bilatérale régulière instaurée entre la commissaire du service de sécurité publique et le directeur de la police municipale, avec une fréquence moyenne de quinze jours. Ces échanges facilitent la circulation de l'information, la réactivité opérationnelle et le suivi des signalements sur la place Saint-Bruno.

La coopération se fait aussi via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), instance partenariale du secteur 1 associant notamment la Ville, la Police Nationale et les services du Procureur. Cette instance fait un point tous les mois sur la situation sur la place Saint Bruno.

Sur le plan de la tranquillité publique et de la propreté, la coordination inter services se réunit une fois par mois (associant la DT1, la propreté urbaine, les espaces verts, le PPU, la cellule proximité et la police municipale). Sont aussi organisées des réunions inter services une fois par trimestre, avec GAM, qui permettent de suivre les problématiques récurrentes (stationnement, dépôts sauvages, occupation irrégulière) et de maintenir un niveau de propreté et de présence adapté à la sensibilité du site.

La police municipale poursuit une présence active sur le quartier : 478 interventions ont été recensées sur le secteur Saint-Bruno / Berriat en 2025, dont 73 en appui à la propreté urbaine, 291 sur les opérations de circulation routière et 109 pour la sécurisation du marché. Au total, 613 Procès Verbaux ont par ailleurs été dressés depuis le début de l'année sur le secteur.

En complément du travail institutionnel et des coopérations inter services, la Ville s'appuie également sur des coordinations de proximité associant habitant-es, commerçant-es, services municipaux et acteur-rices du terrain. Ces espaces de dialogue, organisés à un rythme régulier, permettent de partager les constats, de faire remonter les préoccupations locales et de co-construire des réponses adaptées aux situations rencontrées sur la place Saint-Bruno et ses abords. Ils constituent un outil essentiel pour entretenir la confiance, renforcer la compréhension mutuelle et ajuster les interventions au plus près des réalités vécues par les habitant-es.

Par ailleurs, la présence du Délégué Cohésion Police Population (DCPP) joue un rôle structurant dans la relation entre la Police nationale et les riverain-es. Interlocuteur identifié et accessible, il assure une médiation quotidienne entre institutions et population, contribuant à apaiser les tensions, à accompagner les démarches des habitant-es et à faciliter la circulation de l'information entre les services de sécurité et le public. Son action crée un liant indispensable dans un quartier sensible, en renforçant la lisibilité de l'action policière et en facilitant les coopérations opérationnelles avec les équipes municipales.

Actions à court terme

Deux axes d'amélioration ont été identifiés par les services :

- **Renforcement du contrôle et de la répression des dépôts sauvages.**

Les services municipaux vont travailler sur le volet contrôle et sanction en complément des actions de propreté et de sensibilisation déjà menées. L'objectif est de limiter les dépôts récurrents, notamment aux abords du marché et dans les axes secondaires.

- **Organisation de diagnostics en marchant.**

Il est prévu d'organiser désormais deux diagnostics de terrain par an, associant les habitant-es, commerçant-es et acteur-rices de proximité.

Une première session sera programmée au début de l'année 2026.

Ces temps collectifs permettront de constater sur site les problématiques d'entretien, d'éclairage, de sécurité et de propreté, et d'y apporter des réponses concertées et concrètes.

Perspectives à moyen terme

A moyen terme, une gouvernance de projet dédiée au quartier Saint-Bruno est envisagée. Cette gouvernance permettrait :

- de coordonner durablement les interventions de propreté, d'éclairage, de voirie et d'aménagement,
- de renforcer le travail commun avec les commerçant-es et les copropriétés sur les problématiques de gestion des déchets,
- de lutter plus efficacement contre le sentiment d'insécurité et les effets du «cercle vicieux» de la dégradation,
- d'améliorer la lisibilité des interventions publiques auprès des habitant-es et usager-ères du quartier.

Cette coordination renforcée constituerait un levier majeur pour préserver l'attractivité du secteur et stabiliser la qualité du cadre de vie.

Enfin, la Ville souhaite pérenniser l'instauration de deux diagnostics en marchant par an et mettre en place des coordinations plus régulières entre l'ensemble des acteurs intervenant sur la place Saint-Bruno (Ville, Métropole, forces de sécurité, associations, commerçant-es, habitant-es).

Piste d'action n°4 – Mener des actions de prévention et d'accompagnement des jeunes et des familles

Contexte et finalité

La place Saint-Bruno concentre une part importante des problématiques liées à la jeunesse : désœuvrement, ruptures scolaires, absence de repères collectifs et, pour certains jeunes, implication directe ou périphérique dans des trafics.

Les habitant-es savent que les jeunes impliqués dans le deal sur la place ne sont pas issus du quartier mais ont néanmoins insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement, en ciblant les jeunes les plus vulnérables ainsi que les familles confrontées à des difficultés éducatives.

L'objectif plus général est d'éviter l'embrigadement dans le trafic, de soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives et de promouvoir des formes d'engagement citoyen ou artistique positives.

Réponse de la Ville :

Actions en cours

Les actions de prévention menées sur le quartier Saint-Bruno s'inscrivent dans le plan de prévention de la délinquance et de la sécurité piloté par la Ville de Grenoble. Elles visent à soutenir les familles, prévenir le décrochage et proposer des espaces d'accroche positifs pour les jeunes.

Les actions de prévention mises en œuvre sur le quartier s'inscrivent dans le plan de prévention de la délinquance et de la sécurité piloté par la Ville.

Elles se déclinent à plusieurs niveaux, notamment via la prévention ciblée sur la jeunesse. Il convient ici de préciser que, sur le secteur Saint-Bruno, même si les jeunes impliqués dans les activités de deal ne proviennent majoritairement pas du quartier : il s'agit souvent de mineurs isolés, de jeunes en errance ou encore de jeunes venant d'autres villes. Cette configuration diffère d'autres secteurs grenoblois, comme Mistral, où les points de deal sont tenus par des jeunes du quartier, disposant d'un ancrage territorial plus fort. Ce contexte particulier à Saint-Bruno nécessite donc des actions de prévention et d'accompagnement adaptées, coordonnées à l'échelle de la Ville par le Pôle Prévention Urbaine (DPGR).

Ces actions sont ainsi pensées à l'échelle de la Ville :

- le Travail d'intérêt général (TIG) **pédagogique "Écologie et citoyenneté"**, qui mobilise des jeunes sous-main de justice autour de chantiers de nettoyage, de végétalisation et d'embellissement,
- le **programme "9-13 ans, moi jeune citoyen"**, déployé en lien avec l'Éducation nationale,

- les **actions éducatives et de prévention des violences** (débat, théâtre-forum, ateliers d'expression, actions contre les discriminations),
- les **dispositifs de remobilisation citoyenne** portés par les Maisons des Habitants, à travers des chantiers éducatifs et projets solidaires,
- et enfin, les **cellules spécifiques du CCAS** et les dispositifs **GAM** pour l'accueil et le suivi des **mineur-es non accompagnés (MNA)**.

Plus spécifiquement, le dispositif de Travaux d'Intérêt Général (TIG) pédagogiques s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Mis en œuvre par la Direction Prévention et Gestion des Risques (DPGR) en partenariat avec les services municipaux et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, il permet d'accueillir des jeunes sous-main de justice au sein de chantiers participatifs à visée éducative.

Ces chantiers, encadrés par des agents municipaux, visent l'amélioration ou l'embellissement de l'espace public à travers des actions de nettoyage, d'entretien, de micro-aménagements, de plantations ou de réfection d'équipements urbains. Le dispositif municipal TIG Pédagogique "Écologie et citoyenneté" s'inscrit ainsi pleinement dans une logique de transmission de valeurs telles que le respect, la citoyenneté et l'engagement à travers des chantiers concrets menés au sein des services de la Ville.

L'objectif n'est pas seulement opérationnel, mais profondément pédagogique et social : il s'agit d'aider les participants à retrouver leur place dans la collectivité, à comprendre la valeur du travail collectif, et à redonner du sens à leur contribution au bien commun.

Ces interventions concrètes dans l'espace public offrent un cadre structurant et valorisant aux jeunes concernés.

Elles leur permettent de reconstruire une image positive d'eux-mêmes, d'acquérir des compétences pratiques (entretien, sécurité, respect du matériel), mais aussi de changer le regard des habitants sur la jeunesse en difficulté.

En travaillant côte à côte avec les agents municipaux, les jeunes découvrent le fonctionnement du service public, la complexité de la gestion urbaine, et développent une meilleure compréhension du rôle de la collectivité dans la vie quotidienne du quartier.

Le TIG pédagogique constitue ainsi un outil de remobilisation et de réparation symbolique :

- il transforme la sanction judiciaire en action constructive ;
- il favorise la responsabilisation individuelle et la prise de conscience citoyenne ;
- et il contribue à réinstaurer un rapport apaisé à l'espace public, souvent perçu au départ comme un lieu de confrontation.

Aussi, et dans un autre registre le projet "Émergences" explore la dimension artistique et citoyenne de la prévention. Il offre aux jeunes un espace d'expression autour de thématiques telles que le vivre-ensemble, les tensions dans l'espace public, l'égalité ou la transition sociale et environnementale. Ce programme vise à libérer la parole, développer la pensée critique et encourager la participation citoyenne à travers des ateliers, débats, performances et restitutions publiques.

Pour terminer, les Chantiers Ouverts au Public (COP) permettent aux habitants de réinvestir collectivement l'espace public en participant à des aménagements urbains légers — fresques,

mobiliers, jardinières partagées ou signalétique de quartier. Ces chantiers contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance, à désamorcer les tensions d'usage et à valoriser les initiatives locales.

Un exemple en est la fresque participative qui sera prochainement réalisée sur les toilettes publiques de Saint-Bruno.

Actions à court terme

La création d'une cellule de coordination mineurs propre au secteur 1 constitue aujourd'hui une priorité pour la Ville. Inspirée des démarches déjà mises en œuvre sur d'autres territoires grenoblois, cette instance vise à améliorer la prise en charge des situations complexes impliquant des mineur-es en difficulté, en garantissant une approche partagée et réactive entre les différents acteur-rices.

Cette cellule aura pour vocation de structurer les échanges opérationnels entre les services municipaux, les partenaires associatifs, et les institutions éducatives et sociales (Éducation nationale, PJJ, Conseil départemental, Mission locale).

Elle se réunira de manière régulière et ciblée, sur la base de signalements ou d'observations partagés, pour :

- identifier précocement les jeunes en situation de vulnérabilité (décrochage scolaire, conduites à risque, comportements déviants ou isolement) ;
- coordonner les réponses éducatives, sociales et judiciaires, en veillant à la complémentarité des interventions ;
- favoriser la continuité de parcours entre accompagnement individuel et prévention collective ;
- prévenir la récidive et les phénomènes d'errance observés autour de la place Saint-Bruno et dans les équipements de proximité.

L'enjeu de cette instance est double : d'une part, mieux relier les actions dispersées sur le territoire (prévention jeunesse, accompagnement familial, etc), et d'autre part, créer un espace de régulation et de partage d'information sécurisant pour les professionnel·les. Elle constituera ainsi un outil de pilotage local de la politique de prévention, tout en renforçant la cohérence de la réponse municipale face aux difficultés rencontrées par certains jeunes du quartier.

Parallèlement à la mise en place de cette cellule de coordination, la Ville prévoit la réalisation d'une cartographie détaillée des dispositifs de prévention existants sur Saint-Bruno.

Cet outil a pour objectif de rendre visible l'ensemble des actions menées en direction des jeunes et des familles, qu'elles soient portées par les services municipaux, les associations partenaires, ou par les institutions sociales et éducatives.

Cette cartographie dynamique permettra d'identifier de manière fine :

- les zones de concentration d'interventions, afin de repérer les chevauchements ou doublons entre dispositifs ;
- les secteurs insuffisamment couverts, où les besoins d'accompagnement ou de présence éducative demeurent élevés ;

- les trous de maillage en matière de prévention spécialisée, d'accueil de loisirs, de médiation sociale ou d'appui à la parentalité ;
- et les chaînons manquants entre prévention primaire et prévention secondaire ou tertiaire.

L'enjeu est de disposer d'une vision consolidée et partagée du paysage local de la prévention, afin d'optimiser les moyens existants, de renforcer la complémentarité des acteur-rices et d'ajuster les priorités d'intervention à l'échelle du territoire.

La cartographie sera élaborée à partir de données croisées et prendra la forme d'un outil d'analyse et de pilotage, mis à jour régulièrement, qui permettra d'éclairer les choix municipaux en matière de priorisation des financements, d'implantation de nouvelles actions, ou de redéploiement de ressources humaines.

Livrée avant la fin du mandat, cette cartographie constituera un levier stratégique d'aide à la décision.

Piste d'action n°5 – Cibler les actions répressives sur les individus violents et mettre en place des actions pédagogiques/éducatives pour les individus impliqué-es dans le trafic sans violence

Contexte et finalité

Les habitant-es ont formulé la demande d'une politique de sécurité différenciée : concentrer les efforts de répression sur les individus violents et développer, en parallèle, des alternatives éducatives pour les jeunes impliqué-es dans le trafic sans comportements agressifs.

Cette approche vise à réduire la violence sur la place Saint-Bruno tout en favorisant la réinsertion et la responsabilisation des jeunes concernés. Elle s'appuie sur les recommandations du sociologue Sébastien Roché, invité lors des ateliers citoyens.

Réponse de la Ville :

Actions en cours

Plusieurs dispositifs structurants sont déjà en œuvre.

La Ville organise des réunions de coordination régulières avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP). Ces échanges permettent de partager les informations opérationnelles, d'ajuster les priorités territoriales et de mieux identifier les situations à risque sur la place Saint-Bruno.

Les éducateur-rices de prévention spécialisée et les référent-es jeunesse sont par ailleurs mobilisés auprès des jeunes impliqué-es dans le trafic sans violence afin de leur proposer un accompagnement individualisé et des alternatives concrètes, en lien avec les dispositifs de médiation et d'insertion existants.

Actions à court terme

La Ville prévoit la poursuite et la diversification du dispositif de TIG au sein des services municipaux, avec un élargissement du nombre de missions disponibles.

La formation de tuteur-rices chargé-e.s d'encadrer les bénéficiaires est également programmée, afin d'assurer un accompagnement de qualité et une cohérence pédagogique entre les services. L'enjeu est de faire du TIG un outil structurant de réinsertion et de réappropriation citoyenne, complémentaire aux actions de médiation et de prévention déjà engagées.

Perspectives à moyen terme

La Ville pourrait renforcer le pilotage stratégique de la sécurité locale en mobilisant davantage les instances du CLSPD et en créant, lorsque pertinent, des groupes de travail thématiques dédiés (trafic, jeunesse, occupation de l'espace public, etc.). Ces instances permettraient :

- d'améliorer la coordination entre les réponses éducatives, sociales et policières ;
- de structurer un suivi partagé des situations problématiques ;
- de porter plus spécifiquement auprès de la Police nationale les demandes d'actions répressives ciblées formulées par les habitant-es lors de l'atelier citoyen ;
- d'évaluer l'efficacité des actions différenciées (répressives / éducatives) et d'ajuster les moyens en conséquence afin d'assurer une cohérence territoriale de la réponse publique.

Ce pilotage renforcé permettrait d'inscrire durablement la lutte contre les nuisances et les trafics au cœur du partenariat Ville / Police nationale / Justice.

Piste d'action 6 : Étudier en partenariat entre la police nationale et la Ville la pertinence de l'augmentation du nombre de caméras de vidéo-surveillance lors du réaménagement de la place Saint-Bruno et des rues adjacentes

Contexte et finalité

La question de la vidéosurveillance sur la place Saint-Bruno a été soulevée à plusieurs reprises au cours des échanges citoyens et institutionnels. Les habitant-es et commerçant-es ont exprimé, lors de l'atelier d'initiative citoyenne, leur souhait que soit étudiée la pertinence d'un renforcement du dispositif de caméras afin d'améliorer la sécurité et la prévention des trafics.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte où la place Saint-Bruno reste identifiée comme un point de fixation de certaines activités illicites, malgré la présence accrue des forces de sécurité et les actions de médiation, de prévention et de requalification urbaine conduites depuis 2024.

Réponse de la Ville :

Actions à court terme

Le secteur Saint-Bruno compte deux caméras. Une caméra est implantée à l'angle Abbé Grégoire/cours Berriat. Une autre caméra est positionnée sur la place Saint-Bruno, mais son emplacement actuel et les contraintes du site limitent son efficacité. Une concertation technique a donc été engagée entre la Police nationale et les services de la Ville afin d'évaluer l'éventuel renforcement du dispositif.

Dans ce cadre, la Police nationale a transmis un plan de sûreté comprenant plusieurs hypothèses d'implantation complémentaire. Toutefois, un ensemble de contraintes a été mis en évidence : densité végétale et caractère arboré de la place, présence importante de mobilier urbain et d'obstacles visuels, ainsi que coûts élevés de génie civil et de maintenance.

L'expérience constatée sur d'autres secteurs montre par ailleurs que certaines caméras installées sur des points d'activité illicite ont été rapidement neutralisées, comme sur le secteur Hoche où une caméra a été rendue inopérante en 40 minutes.

Dans l'hypothèse où une nouvelle caméra serait installée, cela pourra être envisagé en articulation avec un possible réaménagement de la place, afin d'assurer la cohérence technique (passage de la fibre, implantation des mâts) avec les futurs aménagements urbains.

Piste d'action 7 : Expérimenter un arrêté interdisant les trottinettes électriques (en fonctionnement) sur la place et assurer les moyens nécessaires au respect de cette mesure

Réponse de la Ville :

Afin de pacifier les usages de la place Saint-Bruno et de limiter les flux associés aux trafics, la Ville a engagé la mise en œuvre d'un arrêté municipal interdisant la circulation des trottinettes électriques en fonctionnement sur la place. Ce texte vise à encadrer de manière claire et lisible les déplacements sur le périmètre central, dans le prolongement des aménagements physiques déjà réalisés pour restreindre la circulation des deux-roues motorisés.

L'arrêté a été élaboré afin d'assurer sa conformité réglementaire et sa faisabilité opérationnelle. Il permettra de prévenir les comportements dangereux, de réduire les nuisances sonores et d'améliorer la cohabitation entre les différents usager-ères de la place, notamment les familles, les personnes âgées et les usager-ères du marché.

À ce stade, l'arrêté est finalisé et en attente de la mise en place de la signalétique réglementaire (panneaux d'interdiction et marquages au sol). Cette étape, prévue à court terme, conditionne son contrôle par la police municipale. L'objectif est d'assurer une information claire du public et de permettre une application graduée et pédagogique de la mesure, dans une logique de tranquillité et de partage apaisé de l'espace public.

Piste d'action 8 : Développer une offre de médiation territoriale dans l'objectif de pacifier la vie des citoyens

Réponse de la Ville :

Action en cours

Depuis 2023, la Ville de Grenoble a mis en place un service de médiation sociale de proximité sur les secteurs 1 à 5, dans le cadre d'une prestation financée par la municipalité (1 million d'euros depuis 2023). Ce dispositif vise à assurer une présence préventive et apaisante sur l'espace public, à résoudre les conflits d'usage liés à la tranquillité et à la cohabitation des habitant-es, à informer et orienter les usager-ères vers les services compétents et à maintenir une veille sociale et technique sur les quartiers concernés.

Sur le quartier Saint-Bruno, une focale spécifique a été opérée, avec le positionnement d'un binôme de médiateurs présents. Leur rôle consiste à accompagner les habitant-es, commerçant-es et usager-ères dans la gestion des tensions du quotidien, à restaurer la confiance et à soutenir la population locale face aux situations de crispation.

L'expérience de ce binôme a permis d'affiner progressivement les modalités d'intervention sur le secteur. Durant l'été 2025, l'équipe a d'abord cherché à trouver sa juste place sur un territoire marqué par la proximité de points de deal et de passages réguliers des forces de l'ordre. Dans un premier temps, les médiateurs ont privilégié une présence en fin d'après-midi jusqu'à 23h30.

Ils ont notamment pu intervenir lors des événements de quartier – fêtes de quartier, vide-greniers et animations estivales – afin d'être identifiés par les habitant-es et acteur-rices du secteur. Leur présence a également été renforcée dans les espaces publics alentour, notamment les parcs et squares voisins, pour assurer une continuité territoriale.

Avec le retour de l'automne et des conditions météo plus calmes, les médiateurs ont progressivement élargi leur champ d'action : plusieurs rencontres ont eu lieu avec la bibliothèque Saint-Bruno pour se présenter et identifier d'éventuels besoins de médiation, ainsi qu'avec le DCP (Direction de la Coordination de la Police de Proximité), notamment autour du square Genin, où leur présence est régulière.

Cette phase d'observation et de consolidation constitue une base d'expérience précieuse pour la montée en puissance du dispositif à venir.

À compter du début d'année 2026, la Ville prévoit en effet le déploiement d'un service de médiation municipale annualisé, constitué de sept médiateurs sociaux et d'un coordinateur-riche référent recrutés directement par la collectivité.

L'équipe interviendra du mardi au samedi sur l'espace public et dans les équipements municipaux des secteurs 1 à 5, avec des horaires adaptés aux besoins de terrain et une présence renforcée sur les points sensibles identifiés par les diagnostics partagés avec les différents services de la ville concernés.

À court terme, plusieurs nouvelles missions viendront compléter cette offre :

- la mise à disposition d'un numéro d'appel dédié pour contacter directement les médiateurs ;
- et la mise en place d'une présence hebdomadaire sur la place Saint-Bruno et ses abords, définie collectivement lors du lancement du dispositif municipal.

Les médiateurs seront également mobilisés lors des événements de quartier, en soutien des équipes municipales et associatives, pour garantir la fluidité, la sécurité et la convivialité de ces temps collectifs.

Piste d'action 9 : Améliorer la propreté de la place et mieux gérer au quotidien les questions de Gestion Urbaine de Proximité

Réponse de la Ville :

Action en cours

La Ville poursuit une action renforcée en matière de propreté et de gestion urbaine de proximité sur la place Saint-Bruno, en lien avec la Métropole et les différents services concernés.

Un arrêté interdira début décembre le stationnement les lundis rues Michelet, Quinet et Nursery, afin d'optimiser le nettoyage par les équipes de la propreté urbaine et faciliter l'expérimentation de collecte des déchets en points d'apport volontaires aériens pour le tri des déchets. Des opérations "coup de poing" d'entretien de l'espace public ont été menées en décembre 2024, associant la Propreté urbaine, les Espaces verts, la Police municipale et GAM, et seront reconduites régulièrement (en lien/ réaction notamment avec la démarche de diagnostic en marchant). La Propreté Urbaine a réalisé plus de 600 passages sur Saint Bruno depuis le début de l'année.

Des actions de sensibilisation sont conduites dans le cadre de la démarche municipale « *Saint-Bruno : objectif 0 déchet !* » mise en œuvre entre 2020 et 2025. Cette dynamique a permis de multiplier les initiatives locales autour de la réduction des déchets et de la propreté urbaine. Une déchetterie mobile a été régulièrement déployée sur le quartier, accompagnée d'animations de sensibilisation à destination des habitant-es. Des nudges ont été installés autour des corbeilles publiques pour encourager les bons gestes. Des textes et dessins réalisés par l'artiste Petite Poissone et par les élèves d'une classe de l'école Anthoard ont été apposés sur le mobilier urbain afin de rappeler de manière créative les règles de civilité et de propreté.

Des panneaux de sensibilisation sur les déjections canines, conçus avec le centre de loisirs de l'association centre social chorier berriat (ASCB), ont également été installés. Le quartier a accueilli plusieurs expositions et supports visuels valorisant les initiatives locales de réduction des déchets, dont l'exposition photo « *Poubelle la vie – Regard sur la propreté du quartier Saint-Bruno* » réalisée avec Chloé Perez, ou encore l'exposition Unpacked. Des ateliers participatifs consacrés à la réduction des déchets et à la consommation responsable ont été menés auprès du grand public et des commerçant-es, complétés par des cleanwalks. La Ville a par ailleurs proposé un accompagnement spécifique des commerçant-es volontaires pour réduire leur production de déchets et valoriser les circuits courts. Enfin, des stickers d'interpellation ont été apposés sur les points de dépôts sauvages afin de sensibiliser les usager-ères et de rappeler les dispositifs existants d'évacuation des encombrants.

Pour terminer, une campagne pour promouvoir le dispositif « Izi Ici » (fil de la ville et de la métropole) sera prochainement lancée.

Actions à court terme

À court terme, la Propreté urbaine engagera une démarche "Qualité Propreté" articulée autour de plusieurs volets. Un diagnostic en marchant permettra d'évaluer les secteurs prioritaires et d'ajuster les interventions selon des indicateurs partagés. L'objectif est d'associer les habitant-es à l'évaluation du service rendu et de favoriser une co-responsabilité citoyenne dans l'entretien de l'espace public.

Aussi, la propreté urbaine se forme aux indicateurs objectifs de propreté, permettant une analyse de l'état de propreté qui ne se base plus sur le ressenti. La Propreté urbaine ouvrira en début d'année un poste de technicien école de la propreté qui aura également en charge le suivi de la démarche qualité.

Par ailleurs, la Ville étudie la possibilité de renforcer la communication sur la gestion urbaine de proximité au moyen de supports accessibles (articles, diagnostic partagé, supports visuels et bilans périodiques), afin de rendre plus lisibles les interventions des services municipaux et métropolitains. Ces actions s'inscrivent dans une volonté globale d'amélioration du cadre de vie, de prévention des incivilités et de revalorisation du quartier Saint-Bruno.

Perspectives à moyen terme

Dans le cadre d'un possible réaménagement de la Place, la Ville envisage d'intégrer pleinement le tri sélectif sur le marché de la place Saint-Bruno, en cohérence avec les objectifs de réduction des déchets et d'amélioration de la propreté. La mise en œuvre de cette mesure nécessitera un renforcement des moyens humains dédiés, afin d'assurer un accompagnement efficace des commerçant-es, la gestion des flux de déchets triés et le déploiement d'une signalétique adaptée. L'enjeu est double : améliorer la qualité environnementale du marché en limitant les déchets résiduels et soutenir une démarche d'exemplarité auprès des usager-ères et des professionnel-les.

Piste d'action 10 : Encourager l'occupation positive de l'espace public

Réponse de la Ville :

Actions en cours et à court terme

À la suite de l'interpellation citoyenne et de la démarche de concertation, la Ville a engagé un travail spécifique sur la programmation événementielle du quartier Saint-Bruno. Un atelier dédié à l'événementiel et à la vie de quartier a permis d'identifier les attentes des habitant-es et de structurer une programmation d'animations régulières à l'échelle du quartier, favorisant la convivialité et l'appropriation collective de la place, en complément d'une animation locale déjà riche et existante (marché quotidien, terrasses de commerces, etc).

Ainsi, de nouveaux événements sont programmés sur la place Saint-Bruno, à commencer par le nouvel événement "Son et lumière – Le Son des lucioles", qui était prévu le 28 novembre 2025 (avec repli le 12 décembre en cas de pluie). A aussi eu lieu le Plateau Radio et l'action menée par Terre Noire avec La Belle Électrique. D'autres perspectives sont déjà à l'étude pour 2026, notamment autour de la musique, du théâtre et des arts visuels, en collaboration avec les actrices du quartier, en complément des initiatives portées par les habitant-es eux-mêmes.

Des événements réguliers rythment la vie du quartier, comme la fête de quartier et le vide-grenier, le Grand Repas et les animations d'été de la Maison des habitant-es Chorier-Berriat.

Dans un autre registre, à court terme, la Ville a sollicité la Métropole afin de maintenir la présence des déchetteries mobiles sur le secteur Saint-Bruno, dans une logique d'amélioration de la propreté du quartier et pour accompagner les temps d'animation et renforcer la dynamique de quartier.

Aussi, des interventions du service Sports et Quartiers sont également envisagées d'ici à mars 2026, autour d'événements participatifs mêlant activités physiques, culturelles et temps de concertation avec les habitant-es.

À court terme, la Ville soutiendra les animations du quartier Saint-Bruno, dans une logique d'occupation positive et pérenne de l'espace public.

Enfin, la Ville conduit plusieurs actions structurantes visant à renforcer les occupations positives de l'espace public. L'aménagement de la Dragonne constitue un levier important pour favoriser des usages apaisés et attractifs de la Place. De même, la réhabilitation de la bibliothèque Saint -Bruno, nouvellement Bibliothèque Gisèle Halimi, participe à redynamiser le secteur en offrant un équipement culturel accueillant, ouvert et propice aux usages familiaux. Ces projets contribuent ainsi à consolider la présence d'activités positives et à renforcer l'appropriation collective de l'espace.

Perspective à moyen terme

Parallèlement, un déploiement d'événements de plus grande envergure par le service événementiel est prévu dans le quartier. Ce volet vise à diversifier les publics fréquentant la place et à renforcer son attractivité à l'échelle de la ville.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 01 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan d'action tel qu'exposé.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Maud TAVEL

Publiée le : 18 décembre 2025